Autorisation Parentale de Sortie

Dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité mis en place par l'AFEV,

Je soussigné (e) M. ou Mme (responsable légal (e) de l'enfant) : .....
.....

Autorise Melle, Mme ou M.....

À emmener l'enfant :.....

But et lieu de la sortie..... .....

Le point de rendez-vous se fera :

- ❍ à mon domicile
- ❍ au point de rendez-vous suivant .....

Les trajets s'effectueront :

- ❍ en transport en commun
- ❍ à pied

Le .....200 de .....h à .....h

L'étudiant raccompagnera mon enfant :

- ❍ à mon domicile
- ❍ au point de rendez-vous suivant .....

Fait à ..... le 200

Signature

Sorties, Mode d'Emploi

En aucun cas tu ne dois prendre un jeune dans ton véhicule perso.

Avant toute sortie, tu dois faire ***remplir une autorisation parentale*** de sortie, et la ***garder sur toi le jour*** de celle-ci pour être couvert(e) en cas de problème.

L'Afev prend en charge le coût des sorties pour l'enfant et l'étudiant, à condition qu'elles représentent un intérêt pédagogique dans l'accompagnement. Demande nous avant si tu ne sais pas.

Pour être remboursé(e), apporte nous :

- l'autorisation de sortie
- éventuellement les tickets de transport
- **la facture de la sortie** au nom de **L'AFEV**(c'est différent d'un ticket de caisse !).

Association de la Fondation Étudiante pour la Ville
Association de loi 1901 agréée Jeunesse et Éducation Populaire
8 rue du Quercy – 35000 Rennes
Tél : 02 99 65 75 82